



Ville de Piraé

POLYNÉSIE FRANÇAISE  
TAHITI



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N°72/2010  
DU 16 SEPTEMBRE 2010**  
*Fixant les tarifs de location de matériel municipal, de mise à disposition des bureaux et salles de l'annexe du centre administratif de la Ville de Piraé sis rue TEMARII*

**L'an deux mille dix, le seize du mois de septembre à dix sept heures cinquante,**  
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

**Mesdames Christiane Tiare TICCHI et Karine TAPUTU** ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :  
**08 septembre 2010**

Date d'affichage :  
**08 septembre 2010**

**Résultats des votes**

Pour	<b>28</b>
Contre	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

**21 septembre 2010**

Affichage de la présente délibération le :

**- 5 OCT. 2010**

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	MOE Elisabeth	X		
5	TEANOTOGA Hinano	X		
6	TICCHI Christiane Tiare	X		
7	ATIU Marc	X		
8	TEFAATAU Alvest	X		
9	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
10	LEQUERRE Maite		X	<i>Eliane LECHENE</i>
11	PROKOP Alban	X		
12	BENNETT William	X		
13	POMARE Wilfred	X		
14	TOUAITAHUATA Charles	X		
15	TANERPAU Viora		X	<i>Marc ATIU</i>
16	YAO THAM SAO Elisa	X		
17	TUEINUI Noël	X		
18	TICCHI William	X		
19	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
20	TAPUTU Karine	X		
21	TAURAA Stéphanie		X	<i>Audrey DU SOUICH</i>
22	TAVAE Imelda		X	<i>Hinano TEANOTOGA</i>
23	DU SOUICH Audrey	X		
24	MAI Teruirau		X	
25	MACE Miriama		X	
26	BREMOND Madeleine		X	
27	TEMARII Tahiri	X		
28	LICHTLE Yvette	X		
29	MERCERON Armelle	X		
30	FRITCH Edouard		X	
31	FREBAULT Pierre		X	
32	TETUAETARA Théodore	X		
33	LAUZUN épse LECHENE Eliane	X		
<b>24</b>			<b>9</b>	<b>4</b>

## **DELIBERATION N°72/2010 DU 16 SEPTEMBRE 2010**

**Fixant les tarifs de mise à disposition des bureaux et salles de l'annexe du centre administratif de la ville de Pirae sis rue TEMARII.**

---

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;**

**Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU La délibération n°81/2009 du 15 décembre 2009 fixant les nouveaux tarifs de location de matériel, de mise à disposition de la salle polyvalente, du « fare pote'e », des jardins du centre administratif et des transports publics communaux ;
- VU L'avis favorable de la commission de la vie locale réunie le 3 septembre 2010 ;
- VU les demandes et vu les nécessités de service ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance  
du 16 septembre 2010

<b>ADOPTE L'UNANIMITE</b>	
VOTANTS	<b>28</b>
POUR	<b>28</b>
CONTRE	<b>0</b>
ABSTENTION	<b>0</b>

## ADOPTE

**Article 1<sup>er</sup> :** Les tarifs de mise à disposition des salles de réunion, du réfectoire, et des bureaux de l'annexe du Centre Administratif de la Ville de Pirae (ancienne mairie de Pirae) sont fixés comme suit :

Pour les salles de réunion n°1 et n°2 et le réfectoire:

Par des associations de Pirae	5 000 F.CFP par demi-journée ou par soirée <u>Ou</u> Forfait mensuel de : 500 F le M2 + charges lumineaires / climatisation : 10 000 F
Par toute personne morale ou physique autre que les associations de Pirae	10 000 F.CFP par demi-journée ou par soirée <u>Ou</u> Forfait mensuel de : 1000 F le M2 + charges lumineaires / climatisation : 20 000 F

Pour les bureaux n°1, n°2, et n°3:

Par des associations de Pirae	Forfait mensuel de : 500 F le M2 + charges lumineaires / climatisation : 10 000 F
Par toute personne morale ou physique autre que les associations de Pirae	Forfait mensuel de : 1 000 F le M2 + charges lumineaires / climatisation : 20 000 F

**Article 2 :** Les locations n'incluent pas les charges de téléphone qui sont à la charge des bénéficiaires.

**Article 3 :** Les locations ou mises à dispositions mentionnées aux articles précédents ne sont effectives qu'après paiement, au comptant, de la somme due, à la régie municipale.

**Article 4. :** Les écoles de Pirae bénéficient d'une remise gracieuse pour toutes les locations ou mises à dispositions.

**Article 5. :** A titre exceptionnel, et sur décision justifiée du maire, les locations ou mises à dispositions peuvent faire l'objet d'une remise gracieuse partielle ou totale.

**Article 6. :** La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

**Extrait certifié conforme au Registre des délibérations**

Le Maire

  
Béatrice VERNAUDON

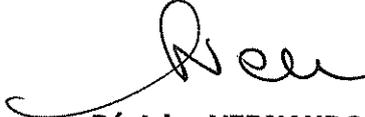


Acte rendu exécutoire  
après envoi à la Subdivision administrative

Le..... 1 OCT. 2010  
- 5 OCT. 2010

et publication du .....

Le Maire,

  
Béatrice VERNAUDON

